

## Conseil de gestion du 22 juin 2023 Délibération n°2023-19

### Délibération pour la nomination d'un membre du bureau de la fondation Bassin Nature

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,
- Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu l'arrêté inter préfectoral n°2023/033 du 30 mars 2023 modifiant la nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu la délibération PNMBBA\_2016\_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon 2017-2032, approuvé par délibération n°2017-41 du 27 septembre 2017 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,
- Vu les statuts de la Fondation Bassin Nature,

Considérant les deux candidatures de Marc MENTEL et Cédric GIL pour les deux postes à renouveler au sein du bureau de la fondation Bassin Nature,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

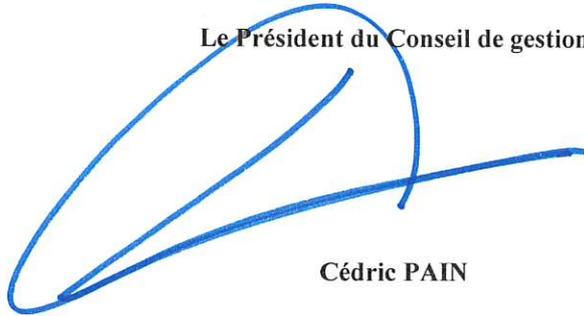
### Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet un avis favorable à l'unanimité sur la nomination de Marc MENTEL et Cédric GIL comme membres du bureau de la fondation Bassin Nature, en remplacement de Maurice GRANET et Michel COUAILLIER, démissionnaires.

## Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

Le Président du Conseil de gestion

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop that starts from the left, goes up and over, then down and across to the right, ending with a horizontal stroke.

Cédric PAIN